

# CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS

La conduite d'un véhicule lourd est complexe et exige de solides connaissances, beaucoup d'attention et une habileté de tous les instants. Sur la route, les conducteurs de véhicules lourds sont appelés à prendre des décisions qui peuvent avoir d'importantes répercussions sur eux et sur les autres usagers de la route, notamment en raison du poids et des dimensions de leur véhicule.

## FAITS

Les véhicules lourds, qui représentent près de 4 % du parc automobile, peuvent être définis comme :

- › un véhicule routier ou un ensemble de véhicules routiers dont le poids nominal brut (PNBV) est de 4 500 kg ou plus;
- › un autobus, un minibus ou une dépanneuse;
- › un véhicule routier transportant des matières dangereuses nécessitant l'apposition de plaques d'indication de danger.

### QUI?

- › Chaque année, en moyenne, de 2016 à 2020, les véhicules lourds étaient impliqués dans des accidents où il y a eu :
  - **79** décès (23 %);
  - **188** personnes blessées gravement (14 %);
  - **2 943** personnes blessées légèrement (9 %).
- › Dans ces collisions impliquant un véhicule lourd, 18 % des personnes accidentées étaient des conducteurs de véhicules lourds.
- › Parmi les conducteurs de véhicules lourds décédés, 67 % ne portaient pas leur ceinture de sécurité, comparativement à 29 % des conducteurs d'un véhicule de promenade décédés.
- › Les décès survenus dans des accidents avec un véhicule lourd impliquent généralement un camion lourd, un tracteur routier ou un véhicule-outil ou d'équipement.

### QUOI?

- › Dans les accidents avec dommages corporels, les causes qui sont le plus souvent attribuées aux conducteurs de véhicules lourds sont la **distraction** et les **comportements imprudents/inadéquats** (ex. : ne pas céder le passage, ne pas respecter l'arrêt ou le feu rouge, etc.).

### QUAND?

- › Les accidents avec dommages corporels impliquant au moins un véhicule lourd surviennent principalement :
  - du lundi au vendredi (89 %);
  - le jour, entre 6 h et 18 h (82 %);
  - au cours des mois de janvier et février (21 %).

## OÙ?

- › Les accidents corporels impliquant au moins un véhicule lourd ont lieu davantage :
  - en milieu urbain (53 %);
  - hors intersections (42 %).



## › Quelques informations supplémentaires

### ENCADREMENT PARTICULIER DES VÉHICULES LOURDS

- › De nombreuses règles encadrent l'industrie du transport de biens et de personnes afin de favoriser une meilleure sécurité routière (ex. : réglementation concernant les charges et dimensions, la sécurité des véhicules, les heures de conduite et de repos, le limiteur de vitesse, les facultés affaiblies, la santé des conducteurs, etc.).
- › La *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (PECVL) est le cadre qui permet plus spécifiquement de suivre le comportement des PECVL et d'intervenir auprès de ceux qui présentent un risque en matière de sécurité routière ou de protection du réseau routier.
- › Les infractions commises, les accidents avec responsabilité, les mises hors service de véhicules ou de conducteurs ainsi que les suspensions immédiates de permis de conduire liées à la conduite avec facultés affaiblies sont inscrits aux dossiers PECVL que tient la Société pour chaque conducteur de véhicules lourds et chaque entreprise enregistrée à la Commission des transports du Québec (CTQ). Les dossiers qui présentent un profil plus à risque peuvent être transférés à la CTQ pour évaluation et se voir imposer des mesures correctrices. En 2020, 340 dossiers de propriétaires et exploitants et 300 dossiers de conducteurs ont été transférés à la CTQ.

## › Solutions/actions à privilégier

Le poids d'un véhicule lourd affecte sa manœuvrabilité et sa distance de freinage et multiplie la gravité des accidents dans lesquels il est impliqué. Ses dimensions exigent de son conducteur et des autres usagers de la route une attention et une vigilance particulières. La sensibilisation sur les spécificités des véhicules lourds est l'une des options à privilégier pour une meilleure cohabitation et une meilleure sécurité routière.

### PARTAGE DE LA ROUTE ET ANGLES MORTS

- › En raison de la longueur et de la hauteur du véhicule lourd, de nombreux angles morts empêchent le conducteur de bien voir les autres usagers de la route, en particulier les plus vulnérables. Les angles morts sont situés tout autour du véhicule, mais leurs dimensions et leur emplacement varient selon le type de véhicules (autobus, camion porteur, déneigeuse, etc.).
- › Le partage de la route avec un véhicule lourd exige de garder une distance sécuritaire et de s'éloigner des angles morts tout en favorisant les contacts visuels avec le conducteur. L'utilisation de tous les miroirs et rétroviseurs, le signalement des intentions, le maintien d'une distance suffisante avec les autres usagers ainsi qu'une vigilance accrue doivent devenir pour le conducteur de véhicules lourds une seconde nature.

## DISTRACTIONS

- › Une distraction est un élément qui déconcentre le conducteur et détourne son attention de sa tâche principale : conduire. Elle peut être visuelle, manuelle, auditive ou cognitive.
- › La technologie à bord des véhicules lourds et l'interaction avec les passagers dans les autobus sont sources d'un lot de distractions avec lesquelles les conducteurs doivent composer.

## VITESSE ET CONDUITE IMPRUDENTE OU NON ADAPTÉE AUX CONDITIONS DE LA ROUTE

- › Conduire à une vitesse trop élevée diminue le champ de vision et peut avoir un effet majeur sur le temps de perception, de prise de décision et de réaction dans une situation imprévue.
- › La conduite préventive permet au conducteur de véhicules lourds d'anticiper les dangers et d'adapter sa vitesse à la densité de la circulation, à la visibilité et aux conditions météorologiques. De cette façon, il peut éviter les arrêts brusques et immobiliser le véhicule sans risque d'accident.

## FATIGUE AU VOLANT

- › Les conducteurs et l'industrie du transport routier peuvent influencer la gestion de la fatigue. Chacun doit connaître et remplir ses obligations réglementaires, de manière à réduire au minimum les risques d'accident liés à la fatigue. Ils doivent principalement favoriser les actions permettant :
  - le respect de la réglementation sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds;
  - le maintien d'une bonne santé générale, de bonnes périodes de sommeil et de saines habitudes de vie contribuant à diminuer la fatigue au volant;
  - des horaires de travail réguliers et une logistique du transport limitant la pression du milieu et les facteurs contributifs à la fatigue chez le conducteur de véhicules lourds;

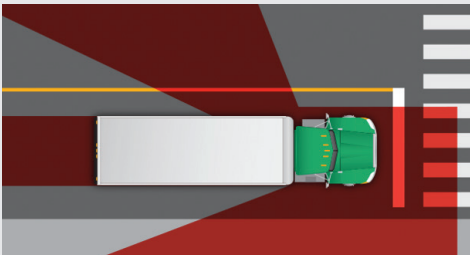
- › la vigilance aux premiers signes de fatigue; dès que des signaux de fatigue se manifestent, les conducteurs doivent pouvoir s'arrêter dans un endroit sécuritaire pour se reposer.

## CEINTURE DE SÉCURITÉ

- › Il existe certains mythes sur le port de la ceinture. Ceux-ci semblent encore cultiver la crainte des conducteurs de véhicules lourds de rester captifs en cas d'incendie, par exemple. La ceinture de sécurité est pourtant reconnue comme la meilleure mesure de protection des occupants en cas de choc. Sans égard au type de véhicule, elle leur évite d'être projetés contre le volant ou le pare-brise, ou même d'être éjectés du véhicule.

## FACULTÉS AFFAIBLIES

- › La capacité de conduire est affaiblie par l'alcool, la drogue ou les médicaments (peu importe leur concentration dans l'organisme). Le *Code de la sécurité routière* prévoit des dispositions particulières à l'endroit des conducteurs de véhicules lourds en ce qui concerne l'alcool au volant :
  - **Autobus et minibus :** Interdiction de conduire ou d'en avoir la garde ou le contrôle avec de l'alcool dans le sang;
  - **Autres véhicules lourds :** Interdiction de conduire ou d'en avoir la garde ou le contrôle avec un taux d'alcool égal ou supérieur à 50 mg/100 ml de sang.
- › En cas de non-respect d'une de ces dispositions, leur droit de conduire un véhicule lourd est suspendu pour une période de 24 heures.
- › Les drogues et les médicaments, tout autant que l'alcool, peuvent affaiblir les facultés et empêcher la conduite sécuritaire d'un véhicule lourd. Un conducteur professionnel doit s'informer auprès des professionnels de la santé des effets des médicaments qu'il consomme pour éviter de compromettre sa sécurité et celle des autres lorsqu'il circule au volant d'un véhicule lourd.



Note: Les angles morts peuvent varier un peu selon la dimension et la configuration des véhicules.

## ► Stratégie de prévention en sécurité routière

Les thématiques concernant les conducteurs de véhicules lourds sont abordées dans les plans d'action suivants de la Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2023 : la fatigue au volant, la vitesse, la distraction et les facultés affaiblies, notamment par les drogues et les médicaments. Ces thématiques seront traitées en considérant les enjeux de sécurité touchant les véhicules lourds et la cohabitation avec les autres usagers de la route.

**Société de l'assurance  
automobile**

**Québec** 

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité